

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de branchements particuliers et de petites extensions pour raccordement de ceux-ci sur le réseau d'assainissement – Période 2026-2029

Procédure de passation :

Procédure adaptée selon les dispositions des articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de travaux

Publication au JOUE : NON

Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de branchements particuliers (fourniture et pose d'une conduite entre le réseau d'assainissement public jusqu'à un mètre à l'intérieur de la propriété avec la mise en place d'un regard de branchement), et de petites extensions (pose d'une conduite en domaine public permettant le raccordement entre la tête de réseau existante et le ou les futur(s) branchement(s) particulier(s)) sur le réseau d'assainissement ou d'eau pluviale du territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, concernant notamment les 10 communes suivantes : BARTENHEIM – BLOTZHEIM – BUSCHWILLER – HEGENHEIM – HESINGUE – HUNINGUE – KEMBS – ROSENAU – SAINT-LOUIS et VILLAGE-NEUF.



Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS : FRF12

Forme de l'accord-cadre :

Les prestations à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-2 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier sur la durée globale de l'accord-cadre définie à l'article 3.1 du présent CCAP dans les limites suivantes :

MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
500 000 €HT	2 000 000 € HT

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 23 24 10-9	Travaux d'assainissement

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Marché divisé en lots : NON

Le présent accord-cadre ne fait pas l'objet d'un allotissement, l'objet de l'accord-cadre ne permettant pas une décomposition en plusieurs lots.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un découpage en tranches.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : OUI

Une variante libre au sens de l'article R.2151-8 2° du Code de la commande publique est prévue. Les candidats ont la possibilité de remettre une (1) offre variante respectant les exigences de l'article 4.8 du RC. Il appartiendra au candidat de proposer des produits comportant une part de matières recyclées.



Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la commande publique n'est prévue.

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront à fixer ultérieurement. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique : l'éventuelle poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'une modification de l'accord-cadre.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché - délai d'exécution des prestations

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans commençant à compter du 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2029.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique ;
- Modalités de paiement : virement administratif ;
- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Une avance est prévue dans les conditions de l'article 6 du CCAP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :



Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La déclaration de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	50 %
2	Valeur technique	40 %
3	Performance environnementale	20 %

Date limite de réception des offres : Mardi 21 octobre 2025 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres



Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Jugement des offres :

Les critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

Autres informations :

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, et les modalités d'obtention de renseignements complémentaires se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Recours :

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.

-Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr



<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 19 septembre 2025

